



Compte-Rendu du Conseil d'Administration

du mardi 6 février 2018

Ordre du jour:

1. Approbation du compte-rendu précédent.
2. Préparation de l'Assemblée Générale.
3. Mission verte
 - Validation de la "Charte pour la culture d'un carré du jardin partagé"(Cf PJ)
 - Vote du budget pour l'achat d'un essaim d'abeilles noires
 - Vote du budget pour le projet « Ça cartonne ».
4. Questions diverses
 - Compte-rendu de la réunion APAC du 16 janvier
 - Le point sur les subventions mairie

Présents : Aurélien Boussonnière, Marie-Thérèse Bretin , Alain Carlotti, Marie-Claire Coutard-Gourbil, Gaby Gourdon , Denis Marsolier, Guy Martin, Christian Moriceau, Carole Morisseau, Cécile Ollivier-Marchand, André Peytreman, Jean-Michel Radigois, Marité Radigois, Annie-Claude Renaudin, Yves Routier, Evelyne Siboude et Françoise Simon.

Excusés: Emile Bouligand, Carole Boutet, Isabelle Decourty, Domnin Herbreteau, Laurence Lehucher, Christiane Martin, Eva Martin , Danielle Soulard.

La séance est ouverte à 20h35 précises

1. Approbation du compte-rendu précédent.

En l'absence de remarques, le compte-rendu précédent est adopté à l'unanimité.

2. Préparation de L'assemblée générale

Elle aura lieu le 16 mars à 20 heures. Et se déroulera en 3 parties : AG statutaire, interventions des responsables de section, mise à l'honneur des jeunes investis sur la commune.

- Assemblée statutaire : pas de changement par rapport aux années précédentes. Françoise Simon distribuera la parole aux différents intervenants.
- Chaque responsable devra présenter sa section de façon encore plus brève. (nombre d'adhérents, perspectives.) Faire parvenir à Jean-Michel Radigois le plus rapidement possible quelques photos pour illustrer en PowerPoint l'activité des sections. Denis assure la partie technique.
- Evelyn Cormerais fera une intervention au nom de la FAL.

- Afin de préparer le vote du renouvellement du Conseil d'Administration, Annie-Claude Renaudin demande aux sortants 2018, s'ils souhaitent renouveler leur engagement. Tout le monde acquiesce. Evelyne Siboude souhaite anticiper son départ. Elle restera membre de l'Amicale Laïque mais souhaite ne plus être administrateur et ne plus avoir la responsabilité du matériel et des comptes rendus. L'assemblée prend note de cette décision. Marie-Claire Coutard-Gourbil propose sa candidature au Conseil d'Administration.
- Ensuite l'Assemblée Générale mettra en valeur des jeunes engagés sur la commune, qui se font remarquer par leur activité sportive ou de quelque autre façon que ce soit.

Devraient être présents 4 jeunes de la " junior association " qui diffuseront une petite vidéo présentant la réalisation de leurs projets. Du canoé kayak, Jonas Turmeau, Léa Turmeau et Coline Belkheir parleront de leur parcours, Max Déramé et Hubert Heurtel de leur participation au championnat U15 à Belfast. Seront également présents : Aurélien Boussonnière de la section billard, peut-être des jeunes du projet "Lisons à l'unisson" au Bénin, des jeunes bénévoles qui participent au raid et au Téléthon. Il leur sera demandé de dire quelques mots sur leur projet, leur cheminement et leur engagement.

Françoise Simon se charge des invitations officielles.

Une News Letter informera et convoquera les adhérents. Rédiger rapidement cette convocation (Françoise Simon Ajout du 11/02/2018.)

3. Mission verte

- **Validation de la Charte pour la culture d'un carré du jardin partagé de la bibliothèque**

Délibération : Le projet de Charte a été envoyé pour étude à tous les membres du Conseil d'Administration avec la convocation. Quelques petites modifications sont proposées par Françoise Simon, notamment à l'article 3 "tout sinistre ou incident survenu dans le cadre de cette charte" devient " tout sinistre ou incident survenu dans le cadre des activités définies par la présente charte."

Résolution : En l'état, le projet de charte est adoptée à l'unanimité.

Françoise y apportera quelques rectifications. Elle sera transmise à la municipalité et permet d'ores et déjà la recherche de jardiniers.(cf document en annexe, corrigé)

- **Vote du budget pour l'achat d'un essaim d'abeilles noires .**

Délibération : Guy Martin explique que après l'implantation massive des abeilles des pays de l'Est (certes peut-être plus productives mais plus sensibles au froid, aux parasites et aux maladies) l'UNAPLA a décidé de réimplanter des abeilles noires plus résistantes. Les premiers résultats obtenus sont remarquables. Mission Verte et nos apiculteurs ont décidé de suivre ce mouvement. Ils vont s'associer avec d'autres apiculteurs pour créer 7 nouvelles ruches entre Remouillé, Maisdon et Château-Thébaud. Guy Martin ayant trouvé une ruche, le prix d'achat de l'essaim est de 160€.

Résolution : Le Conseil d'Administration est favorable au projet et accepte à l'unanimité que cette dépense soit incluse dans le budget.

- **Vote du budget pour le projet " Ça cartonne "**

Délibération : Dans le cadre de la semaine du développement durable , Mission Verte a mis en place le projet de construction d'un bateau en carton, étanche, qui pourra traverser la Maine. Gaby Gourdon explique la construction. Le bateau sera en partie fabriqué avec du matériel récupéré. Un budget de 250€ maximum est demandé à l'Amicale.

Résolution : Le Conseil d'Administration est favorable au projet et accepte à l'unanimité que cette dépense soit incluse dans le budget.

La mise à l'eau s'effectuera le samedi 2 juin 2018.

4. Questions diverses.

- **Subvention mairie** : Jean-Michel Radigois a échangé avec tous les responsables de section pour vérifier le nombre d'adhérents. La bonne réactivité de chacun a permis de rectifier des anomalies de dossier. . En ajoutant les adhérents du Canoë Kayak pas encore inscrits sur Affiligue, nous devrions comptabiliser 458 adhérents au total cette année.
- **Réunion APAC** du 16 janvier dernier : Jean-Michel Radigois rappelle que l'APAC est une-branché de la ligue de l'enseignement qui étudie les besoins de chaque association et se tourne ensuite vers les assureurs pour mettre en place les contrats. La fiche diagnostique n'est plus à renouveler chaque année, le renouvellement se fait automatiquement. L'APAC donne la possibilité d'inclure dans nos contrats une ou deux places pour des séances découvertes tout au long de l'année. Au niveau des sinistres, les démarches peuvent s'effectuer maintenant par internet.
- **Facture du canoë kayak** : la demande de l'Amicale Laïque a été étudiée. Le canoë kayak accepte le non-paiement de la location des bateaux pour le raid 2017. Denis Marsolier remercie les membres du Canoë-Kayak.
- **Soirée Resto de l'Amicale Laïque** : Jean-Michel Radigois propose de s'occuper du dossier. Le restaurant « Le Floral » aux Sorinières pourrait être retenu.
- **Opération légumes** : Le don de légumes est maintenant bien opérationnel. Annie-Claude Renaudin est en relation avec le CCAS pour d'éventuels paniers. Les légumes restants sont transformés en soupe, deux jeudis par mois. Cette activité a lieu salle de la Maine sur le temps de l'atelier d'art créatif.

Prochain Conseil d'Administration le 3 avril, à 20h30, salle Canonnet.

En cas d'absence prévenir Marité Radigois ou Evelyne Sibioude

Pensez au covoiturage

Compte-rendu rédigé par

Evelyne Sibioude et Marité Radigois

Relu par Françoise Simon

Vu, la présidente :

Annie-Claude Renaudin

ANNEXE : Convention (adoptée) pour la culture d'un carré du jardin partagé de la bibliothèque



En accord avec la municipalité de Château-Thébaud, l'Amicale Laïque de Château-Thébaud, organise une opération de prêt de terrains cultivables à titre gratuit, sous conditions définies ci-après.

Convention pour la culture d'un carré du jardin partagé de la bibliothèque

Identité du jardinier

Nom : Prénom :

Adresse :
.....44690-Château-Thébaud

Adresse-mail :@.....

Téléphone : ____/____/____/____/____ Portable ____/____/____/____/____

Le jardinier souhaite cultiver une parcelle de : 2m², 4m², 6m², 8m² ou 10m² (disponibilité de grands carrés en fonction du nombre de demande.)

Convention

→ Entre l'Amicale Laïque représentée par Madame Annie-Claude RENAUDIN, présidente, en accord avec l'ensemble des membres de la commission "Mission verte" de l'Amicale Laïque et autorisée par délibération du Conseil d'Administration, en date du 6 février 2018, d'une part

et Mme ou M. dit "le jardinier", d'autre part.

étant entendu préalablement

→ Que le mot "jardinier" doit être compris comme "personne physique habitant Château-Thébaud qui s'engage à cultiver un carré du jardin partagé de la bibliothèque et partage les valeurs de confiance, de respect, de convivialité et bien entendu de partage."

→ Que le terme "partage" revêt toute son importance pour le groupe de jardiniers et fait référence notamment au partage du travail commun, des savoirs, du temps et des responsabilités, chaque jardinier apportant donc sa part, au bon fonctionnement de l'espace commun.

il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1

→ La présente convention précise les modalités de mise à disposition, par l'Amicale Laïque, à titre gratuit, précaire et révocable, d'une parcelle précise, pour un usage défini à l'article 2, dans le jardin de la bibliothèque, propriété de la commune de Château-Thébaud.

¶

Article 2 ¶

→ Le jardinier s'engage à cultiver et entretenir la parcelle numéro _____ de _____ mètres carrés, qui lui est accordée. ¶

La parcelle est mise à disposition pour une activité de jardinage respectueuse de l'environnement, permettant les cultures potagères (légumières, plantes aromatiques et compléments alimentaires, fruitières, florales), à l'exception d'arbustes, d'arbres, de plantes invasives, toxiques ou psychotropes. ¶

L'usage de produits phytosanitaires chimiques (pesticides et engrais) est donc interdit. ¶

Le matériel de jardinage n'est pas fourni. Cependant, le matériel personnel peut être stocké dans le local communal se situant sur le terrain, sous la responsabilité du jardinier. ¶

Celui-ci peut utiliser l'eau de la cuve de récupération d'eau pluviale à condition de la partager de manière équitable avec les autres jardiniers ¶

Article 3 ¶

→ Le jardinier doit fournir une attestation d'assurance, prouvant qu'il est couvert en responsabilité civile. ¶

L'Amicale Laïque doit être informée par le jardinier de tout sinistre ou incident survenu dans le cadre des activités définies par la présente convention. ¶

Article 4 ¶

→ La présente convention est conclue pour une durée d'un an qui peut être prolongée, par tacite reconduction, jusqu'à une durée de trois ans. ¶

Au terme de ces trois années, elle devra être expressément renouvelée. ¶

Elle prend effet à compter de sa signature par les deux parties et de la transmission du document prévue par l'article 3. ¶

Elle peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois. L'Amicale Laïque n'est pas soumise à préavis en cas de non-respect des engagements. ¶

Au terme du prêt ou en cas de résiliation, le jardinier s'engage à restituer la parcelle accordée dans son état d'origine. ¶

¶

Fait à Château-Thébaud en deux exemplaires, le ____/____/____. ¶

¶

Pour L'Amicale Laïque Mme Annie-Claude Renaudin ¶ ¶ ¶ ¶ ¶ ¶	Le jardinier ¶
---	----------------

¶